RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00282
Numéro SIREN : 829 236 769
Nom ou dénomination : D2F

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2020 sous le numéro de dépôt 2750

Greffe du tribunal de commerce de Saint Malo

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/2750

Déposant :

Nom/dénomination : D2F

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 829 236 769

N° gestion : 2017 B 00282

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

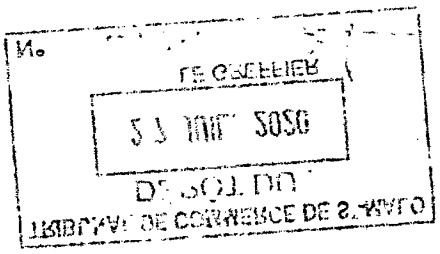
D2F
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : Le Vieux Chêne – 35270 BONNEMAIN
829 236 769 RCS SAINT-MALO

COMPTES ANNUELS
2019

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

TRIBUNAL DE COMMERCE DE St-MALO
DÉPÔT DU :
27 JUIL. 2020
LE GREFFIER
N° 2750

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769



Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS D2F — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise LE VIEUX CHENE 35270 BONNEMAIN — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 2 9 2 3 6 7 6 9 0 0 0 1 6 — Néant ☐*

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ		BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			732
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	103 211	BY	31 816	71 395	75 533
		Autres créances (3)	BZ	22 066	CA		22 066	71 449
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	24 599	CG		24 599	48 844
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
		TOTAL (III)	CJ	149 877	CK	31 816	118 061	196 559
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	149 877	1A	31 816	118 061	196 559

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

mercredi 26 février 2020 à 14h22

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS D2F — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 018	4 018
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	76 342	76 342
	Report à nouveau	DH	(286 853)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(297 512)	(286 853)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(494 005)	(196 493)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	13	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	467 054	213 703
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	836	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	113 915	81 553
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 970	94 934
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	10 526	2 861
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	750	
	TOTAL (IV)	EC	612 066	393 052
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	118 061	196 559
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus- values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	607 230	386 652
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	13	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

mercredi 26 février 2020 à 14h22

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS D2F — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	214 619	FH		FI	214 619	313 434
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	214 619	FK		FL	214 619	313 434
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	5 719	455
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	220 338	313 889
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	183 086	197 931
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 233	6 280
	Salaires et traitements*					FY	214 194	277 472
	Charges sociales (10)					FZ	80 631	121 561
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux amortissements*					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	31 816	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	511 962	603 246
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(291 623)	(289 356)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 157	732
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 157	732
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 157)	(732)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(292 781)	(290 088)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

mercredi 26 février 2020 à 14h22

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** — DGFiP N° 2053 2019

(formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts))

Désignation de l'entreprise SAS D2F — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	120	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	120	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	50	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	50	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	69	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	4 800	6 400
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		(9 635)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	220 458	313 889
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	517 970	600 743
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(297 512)	(286 853)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci dessous)	IG		
	(3) Dont Crédit bail mobilier *	HP		
	(3) Dont Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci dessous)	HI		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 130	687
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 719	455
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amende	50	
Dégrévement ROM		120

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

mercredi 26 février 2020 à 14h22

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

D2F SAS

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

31-12-2019

A. FAITS CARACTERISTIQUES

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 soit une durée de 12 mois.

EVENEMENT POST-CLÔTURE

En raison de la crise sanitaire liée au COVID 19, des mesures de préventions importantes ont été mises en place dès le 16/03/2020 sur tout le site. Le télétravail a été imposé à temps plein à tout le personnel éligible.
Le mécanisme d'activité partielle a été actionné.
Cet évènement n'a pas d'impact sur les comptes au 31.12.2019

B. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 modifié).

Il est fait application du règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 qui vient modifier, dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013, les dispositions du PCG relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
1- continuité de l'exploitation
2- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
3- indépendance des exercices
Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements économiques correspondent aux amortissements linéaires et sont fonction de la durée et des conditions probables d'utilisation des biens.
Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

- Marques : 4 à 10 ans
- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 2 à 3 ans
- Mobilier : 10 ans

- Participations et autres titres :

Les titres de participation et des créances rattachées sur participations sont comptabilisés à leur coût historique.
Leur valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net corrigé des filiales et de leur valeur d'utilité pour la société. Les dotations aux provisions sont enregistrées en fonction des résultats futurs.

- Stocks :

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré, majorés des coûts d'achats.

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

- Clients

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. En fonction du risque encouru, est constituée sur chacune d'elles une provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

C. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

1. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 125 278 € en valeur brute au 31/12/2019 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	**0**	**0**	**0**
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	**125 278**	**125 278**	**0**
Clients	103 212	103 212	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	12 514	12 514	
Groupe et associés	9 102	9 102	
Débiteurs divers	450	450	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	125 278	125 278	0

2. Créances clients et comptes rattachées

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés	103 212	31 816	71 396	75 533
Autres créances	22 066		22 066	71 450
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	22 381	31 816	22 533 462	146 983

La dotation de la provision pour créances clients a été de 32 K€.

D. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

1- Capitaux propres

Le capital social d'un montant de 10 000 € est divisé en 10 000 actions d'une valeur nominale de 1 €.

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

2- Dettes

2.0 Etat des échéances des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 612 066 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	13	13		
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	467 054	467 054		
Fournisseurs et comptes rattachés	113 916	113 916		
Personnel et comptes rattachés	9 511	4 711		4 800
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 142	7 142		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	300	300		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	2 018	2 018		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	6 363	6 363		
Autres dettes	4 164	4 164		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	750	750		
TOTAL	612 231	606 431	0	4 800
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

2.2 Charges à payer

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 160	4 987
Dettes fiscales et sociales	12 755	64 751
Emprunts et dette financières divers	1 130	732
Autres dettes		
Concours bancaires courants	13	
DETTES	21 059	3078

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

E. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2019 France	Exercice 2019 CEE + Export	Exercice 2019 Total	Exercice 2018 Total
Production vendue de services	214 619		214 619	313 434
Chiffre d'affaires	214 619		214 619	313 434
%	100,00 %	%	100,00 %	

2. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -1 157 € et correspond aux intérêts sur avance groupe.

3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel n'est pas significatif : 69 €

4. Impôt sur les bénéfices

La société dégage une perte fiscale de 299 K€.

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt (en K€)	Réintégrations et déductions (en K€)	Résultat fiscal (en K€)	Montant de l'impôt théorique (en K€]	Report déficitaire à imputer IS (en K€)	Dû	Résultat net après impôt (en K€)
TOTAL	-297	-2	-299	0	0	0	-297

5. Crédit d'impôt compétitivité emploi

Depuis le 1er janvier 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été transformé en un allègement de cotisations sociales pérennes et à effet immédiat. Il n'y a donc plus de crédit d'impôt.

F. ENGAGEMENTS

Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Le montant de la provision pour indemnité de départ en retraite s'élève à 1 724 € charges comprises, celle-ci n'est pas comptabilisée dans les comptes.

Le calcul de cette provision est réalisé à partir des hypothèses suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié
- Age de départ : 64 ans (cadres et non cadres)
- Turnover annuel : stable spécifique
- Conventions collectives applicables : Synthec

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

- Taux de progression annuel des salaires : 2%
- Taux de charges sociales retenu : 45%

La méthode du corridor s'applique depuis l'exercice 2014.
Le taux d'actualisation de référence est à 3.25%. Au 31/12/2019, ce même taux est de 1.20%.
La valorisation des engagements au 31/12/2019 varie donc de 1.7 K€ au taux de 3.25% et 3.4 K€ au nouveau taux.

L'écart actuariel de 1.7 K€ se décompose entre un corridor de 0.3 K€ (10% de la dette actuarielle) et un surplus de 1.4 K€. Le corridor n'est pas comptabilisé, en revanche, le surplus est étalé sur la durée moyenne restant à courir de la dette. Le montant n'est pas significatif au 31/12/2019 : 39 €.

G. AUTRES INFORMATIONS

1- Ventilation de l'effectif moyen

Personnel salarié 2019

-	Cadres	4.25
-	Administratifs et Techniciens	1.25
-	Apprentis	1.25
	TOTAL	**6.75**

2- Identité de la société mère consolidante

Au 31 décembre 2019, les comptes de D2F sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au niveau de la S.A. DELTA DORE FINANCE.

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

D2F
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : Le Vieux Chêne – 35270 BONNEMAIN
N° d'identification : 829 236 769 RCS SAINT-MALO

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2020

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte nette comptable s'élevant à 297.512,16 € en totalité au poste Report à Nouveau qui sera ainsi porté de -286.853,95 € à – 584.366,11.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours du dernier exercice.

Certifié conforme

Le Président



Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

KPMG S.A.
Haute Bretagne
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

D2F S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2019
D2F S.A.S.
Le Vieux Chêne - 35270 BONNEMAIN
Ce rapport contient 13 pages
Référence : OR/LD/SC/216

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

KPMG S.A.
Haute Bretagne
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

D2F S.A.S.

Siège social : Le Vieux Chêne - 35270 BONNEMAIN
Capital social : €.10 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'attention de l'Associée unique de la société D2F S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société D2F S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 30 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associée unique appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 12 juin 2020

KPMG S.A.
Département de KPMG S.A.

Olivier Rousseau
Associé

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS D2F — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise LE VIEUX CHENE 35270 BONNEMAIN — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 2 9 2 3 6 7 6 9 0 0 0 1 6 — Néant ☐*

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ		BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			732
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	103 211	BY	31 816	71 395	75 533
		Autres créances (3)	BZ	22 066	CA		22 066	71 449
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	24 599	CG		24 599	48 844
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
		TOTAL (III)	CJ	149 877	CK	31 816	118 061	196 559
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	149 877	IA	31 816	118 061	196 559

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : — CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

mercredi 26 février 2020 à 14h22

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP **N° 2051 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS D2F — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 018	4 018
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	76 342	76 342
	Report à nouveau	DH	(286 853)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(297 512)	(286 853)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(494 005)	(196 493)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	13	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	467 054	213 703
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	836	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	113 915	81 553
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 970	94 934
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	10 526	2 861
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	750	
	TOTAL (IV)	EC	612 066	393 052
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	118 061	196 559

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	607 230	386 652
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	13	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

mercredi 26 février 2020 à 14h22

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS D2F — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	214 619	FH		FI	214 619	313 434
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	214 619	FK		FL	214 619	313 434
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	5 719	455
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	220 338	313 889
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	183 086	197 931
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 233	6 280
	Salaires et traitements*					FY	214 194	277 472
	Charges sociales (10)					FZ	80 631	121 561
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	31 816	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	511 962	603 246
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(291 623)	(289 356)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 157	732
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 157	732
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 157)	(732)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(292 781)	(290 088)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

mercredi 26 février 2020 à 14h22

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS D2F — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	120	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	120	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	50	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	50	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	69	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	4 800	6 400
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		(9 635)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	220 458	313 889
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	517 970	600 743
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(297 512)	(286 853)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont – Crédit-bail mobilier *	HP		
	(3) Dont – Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 130	687
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 719	455
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amende	50	
Dégrévement ROM		120

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

mercredi 26 février 2020 à 14h22

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

D2F SAS

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

31-12-2019

A. FAITS CARACTERISTIQUES

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 soit une durée de 12 mois.

EVENEMENT POST-CLÔTURE

En raison de la crise sanitaire liée au COVID 19, des mesures de préventions importantes ont été mises en place dès le 16/03/2020 sur tout le site. Le télétravail a été imposé à temps plein à tout le personnel éligible.
Le mécanisme d'activité partielle a été actionné.
Cet évènement n'a pas d'impact sur les comptes au 31.12.2019

B. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 modifié).

Il est fait application du règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 qui vient modifier, dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013, les dispositions du PCG relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
1- continuité de l'exploitation
2- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
3- indépendance des exercices
Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements économiques correspondent aux amortissements linéaires et sont fonction de la durée et des conditions probables d'utilisation des biens.
Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

- Marques : 4 à 10 ans
- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 2 à 3 ans
- Mobilier : 10 ans

- Participations et autres titres :

Les titres de participation et des créances rattachées sur participations sont comptabilisés à leur coût historique.
Leur valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net corrigé des filiales et de leur valeur d'utilité pour la société. Les dotations aux provisions sont enregistrées en fonction des résultats futurs.

- Stocks :

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré, majorés des coûts d'achats.

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

- Clients

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. En fonction du risque encouru, est constituée sur chacune d'elles une provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

C. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

1. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 125 278 € en valeur brute au 31/12/2019 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	**0**	**0**	**0**
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	**125 278**	**125 278**	**0**
Clients	103 212	103 212	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	12 514	12 514	
Groupe et associés	9 102	9 102	
Débiteurs divers	450	450	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	125 278	125 278	0

2. Créances clients et comptes rattachées

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés	103 212	31 816	71 396	75 533
Autres créances	22 066		22 066	71 450
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	22 381	31 816	22 533 462	146 983

La dotation de la provision pour créances clients a été de 32 K€.

D. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

1- Capitaux propres

Le capital social d'un montant de 10 000 € est divisé en 10 000 actions d'une valeur nominale de 1 €.

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

2- Dettes

2.0 Etat des échéances des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 612 066 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	13	13		
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	467 054	467 054		
Fournisseurs et comptes rattachés	113 916	113 916		
Personnel et comptes rattachés	9 511	4 711		4 800
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 142	7 142		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	300	300		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	2 018	2 018		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	6 363	6 363		
Autres dettes	4 164	4 164		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	750	750		
TOTAL	612 231	606 431	0	4 800
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

2.2 Charges à payer

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 160	4 987
Dettes fiscales et sociales	12 755	64 751
Emprunts et dette financières divers	1 130	732
Autres dettes		
Concours bancaires courants	13	
DETTES	21 059	3078

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

E. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2019 France	Exercice 2019 CEE + Export	Exercice 2019 Total	Exercice 2018 Total
Production vendue de services	214 619		214 619	313 434
Chiffre d'affaires	214 619		214 619	313 434
%	100,00 %	%	100,00 %	

2. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -1 157 € et correspond aux intérêts sur avance groupe.

3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel n'est pas significatif : 69 €

4. Impôt sur les bénéfices

La société dégage une perte fiscale de 299 K€.

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt (en K€)	Réintégrations et déductions (en K€)	Résultat fiscal (en K€)	Montant de l'impôt théorique (en K€]	Report déficitaire à imputer IS (en K€)	Dû	Résultat net après impôt (en K€)
TOTAL	-297	-2	-299	0	0	0	-297

5. Crédit d'impôt compétitivité emploi

Depuis le 1er janvier 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été transformé en un allègement de cotisations sociales pérennes et à effet immédiat. Il n'y a donc plus de crédit d'impôt.

F. ENGAGEMENTS

Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Le montant de la provision pour indemnité de départ en retraite s'élève à 1 724 € charges comprises, celle-ci n'est pas comptabilisée dans les comptes.

Le calcul de cette provision est réalisé à partir des hypothèses suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié
- Age de départ : 64 ans (cadres et non cadres)
- Turnover annuel : stable spécifique
- Conventions collectives applicables : Synthec

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-MALO

- Taux de progression annuel des salaires : 2%
- Taux de charges sociales retenu : 45%

La méthode du corridor s'applique depuis l'exercice 2014.
Le taux d'actualisation de référence est à 3.25%. Au 31/12/2019, ce même taux est de 1.20%.
La valorisation des engagements au 31/12/2019 varie donc de 1.7 K€ au taux de 3.25% et 3.4 K€ au nouveau taux.

L'écart actuariel de 1.7 K€ se décompose entre un corridor de 0.3 K€ (10% de la dette actuarielle) et un surplus de 1.4 K€. Le corridor n'est pas comptabilisé, en revanche, le surplus est étalé sur la durée moyenne restant à courir de la dette. Le montant n'est pas significatif au 31/12/2019 : 39 €.

G. AUTRES INFORMATIONS

1- Ventilation de l'effectif moyen

Personnel salarié 2019

-	Cadres	4.25
-	Administratifs et Techniciens	1.25
-	Apprentis	1.25
	TOTAL	**6.75**

2- Identité de la société mère consolidante

Au 31 décembre 2019, les comptes de D2F sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au niveau de la S.A. DELTA DORE FINANCE.

Copie certifiée conforme
SPD / 27/07/2020 14:15:04
N° de dépôt - 2020/2750 / 829236769